

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération
n°80-2020
Point 4.4.6.5

Point 4.4.6.5 de l'ordre du jour Tarifs CLES 2020-2021 – Faculté des Langues

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la création de la cellule certification, la certification CLES (Certification en langue de l'enseignement supérieur) pourra, selon les capacités des centres organisateurs, être ouverte à un public plus large et il convient d'anticiper la participation financière des potentiels candidats.

Il est proposé de maintenir la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants dont le CLES fait partie des MECC de langue du pôle LansAD.

Les droits d'inscription au CLES hors MECC du pôle LansAD sont les suivants :

- 40 € pour les étudiants de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)

En 2019-2020, le conseil d'administration avait approuvé le maintien de la gratuité hors UE pour une passation par langues et par niveau pour les étudiants de l'Unistra.

La Faculté des langues donne les explications suivantes : ces étudiants n'étaient quasiment jamais acceptés jusqu'à présent. Ils ne sont pas automatiquement inscrits en CLES, contrairement aux étudiants dont les "notes" de CLES sont utilisés dans les MECC de leur formation. Des enseignants devront corriger ces CLES, il faudra les rémunérer. Il y a aussi une charge administrative.

- 60 € pour les étudiants d'établissements partenaires de l'Université de Strasbourg (20 € pour les boursiers)

Les droits d'inscription des étudiants des établissements partenaires sous convention avec l'Université de Strasbourg (notamment l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg ENSAS et la Haute Ecole des Arts du Rhin HEAR) s'élevaient à 40 euros en 2019-2020, ce qui représente une augmentation significative de 50%.

- 60 € pour les personnels de l'Université de Strasbourg et les externes.

L'ouverture de la cellule de certification aux personnels Unistra et aux externes est une nouveauté.

La faculté des langues justifie ces deux derniers tarifs car il n'y a pas de dossier existant dans Apogée. Il est donc nécessaire de tout saisir manuellement et procéder aux encaissements. L'organisation est plus compliquée. Historiquement le tarif était de 70 € mais les étudiants de l'ENSAS bénéficiaient d'un tarif négocié en raison du partenariat que nous avons avec eux au niveau des cours. Au fil du temps seuls les étudiants de l'ENSAS

continuaient de s'inscrire. Ils étaient intégrés dans les sessions existantes. Au début du partenariat il y avait une centaine d'étudiant à l'année. Actuellement ce nombre atteint presque 200 par semestre ce qui rend difficile de les intégrer dans une session existante. Le besoin de locaux augmente en conséquence. Ces tarifs ne sont pas élevés comparés à ceux pratiqués dans d'autres universités.

La tarification de la certification pour les boursiers (Unistra et établissements partenaires) s'élève à 20 euros quel que soit l'établissement d'inscription.

En 2019-2020, les étudiants boursiers n'avaient pas de tarifs préférentiels. Les boursiers inscrits à l'Unistra pouvaient passer la certification gratuitement, que celle-ci soit dans ou hors MECC. Les boursiers inscrits dans les établissements partenaires s'acquittaient de droits d'inscription de 40 euros au même titre qu'un étudiant non boursier. Pour cette population d'étudiant, la proposition de tarification 2020-2021 est avantageuse financièrement.

Par 26 voix pour, la CFVU a approuvé les tarifs CLES 2020-2021- Faculté des Langues.

Délibération

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs CLES 2020-2021 – Faculté des Langues.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN